



actu

Projets inutiles :  
la mort de l'agriculture paysanne

# L'enseignement agricole

dossier

Enseigner à produire  
autrement : quelle place  
pour l'enseignement public ?

La revue de l'enseignement  
public, agricole et maritime

Enseignement technique - Enseignement supérieur  
Formation professionnelle

Décembre 2014 • n° 367

snetap  
FSU

## Enseignement agricole public

# Les effectifs bridés par les moyens !

**Les effectifs de l'enseignement agricole à la rentrée scolaire 2014 sont de 165 222 élèves et étudiants et affichent une diminution pour l'ensemble de 5339 élèves soit de -3,1%.**

Selon la DGER, cette baisse serait imputable à la fin de la réforme de la voie professionnelle et à la sortie du double flux de la seconde vague de la réforme de la voie professionnelle (bac pro « SAPAT » notamment). Or, le service public d'enseignement agricole avec 61 817 élèves et étudiants, peu représentatif sur ce domaine du bac pro, connaît lui aussi une diminution de 439 élèves et de -0,7%. D'autres explications sont à rechercher ailleurs d'autant qu'à la précédente rentrée, ses effectifs progressaient de 1 265 élèves et + 2,1%. La progression était alors deux fois supérieur à la perte du double flux enregistrée cette année dans le service public sur le seul

bac pro SAPAT (- 652 élèves).

Les effectifs de l'EAP de première et de terminale des trois voies de formation baissent de 761 élèves ainsi que ceux des BTSA de 123 étudiants. Le cycle 4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>, les secondes générales et technologiques et les secondes professionnelles ainsi que les CAPA confortent leurs effectifs avec respectivement : +62 ; +165 ; +59 et +163 pour un total de 449 élèves supplémentaires. Ils auraient pu augmenter davantage si l'administration n'avait limité à cette rentrée par les effets de seuil, l'accès en classe de seconde générale et technologique là où la demande sociale s'exprimait.

La diminution des créations d'emplois d'enseignants à cette rentrée par rapport à la précédente, 105 contre 140 l'année précédente auquel il convient d'ajouter une amputation de 70 emplois pour la titularisation des administratifs B et C sont autant d'élé-

ments n'ayant pas permis à l'enseignement agricole public de maintenir sa progression antérieure. La carte scolaire à la rentrée 2014 n'a pas permis d'enrayer cette baisse puisque le bilan fait par la DGER n'affiche qu'un solde de l'équivalent de 9,3 classes supplémentaires seulement.

Alors qu'à l'Éducation Nationale, les effectifs des voies générale technologiques et professionnelle progressent de 27 500 élèves pour s'établir à 2 164 000 élèves. Les effectifs ne sont en effet pas bridés par les effets de seuils. Cependant, le manque d'enseignants, se traduit au MEN trop souvent par des classes de plus de 32 élèves.

Un dossier consacré aux évolutions des effectifs de l'enseignement agricole sur la durée du 5<sup>e</sup> schéma prévisionnel national des formations paraîtra dans l'Enseignement Agricole très prochainement !

## Sommaire

n°367 • Décembre 2014

<b>Actu</b> .....	2
Enseignement agricole public, les effectifs bridés par les moyens !.....	2
Projets inutiles : la mort de l'agriculture paysanne.....	2
Elections professionnelles 2014 : À l'heure des résultats.....	8
<b>Dossier - Enseigner à produire autrement : quelle place pour l'enseignement public ?</b> .....	3
La transition écologique, un changement de modèle nécessaire.....	3
Redonner sa place et ses moyens à l'enseignement agricole public.....	5
Formation des enseignant-es et CPE : une base pour « enseigner à produire autrement ».....	5
Faire évoluer les pratiques pédagogiques.....	6
Faire vivre des expériences diversifiées et ouvertes.....	7
<b>Edito</b> .....	8

L'Enseignement Agricole est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public - 251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 49 55 84 42 - Fax : 09 72 16 40 90 - www.snetap-fsu.fr - snetap@snetap-fsu.fr - Responsable de la publication : Jean-Marie Le Boiteux - Coordonnateur de la publication : Arnaud Leroux - Maquette, mise en page et impression : Bordessoules Impressions - BP 42 - 17413 Saint-Jean-d'Angély Cedex - Dépôt légal : décembre 2014 - CCP 995-94 K Paris - Commission paritaire des papiers de presse 0613 S 06513. Ce numéro est imprimé sur papier 100% recyclé en France.

## Projets inutiles :

# la mort de l'agriculture paysanne

**A**u moment où Stéphane Le Foll dit vouloir laisser comme trace de son passage au Ministère de l'Agriculture l'agro-écologie, on voit fleurir moult projets, plus gigantesques les uns que les autres (ferme des mille vaches dans la Somme, des 1 000 truies dans les Côtes d'Armor) ou des projets inutiles comme le barrage de Sivens dans le Tarn ou l'aéroport de Notre Dame des Landes en Loire Atlantique. Et pour un projet médiatisé, il en existe probablement des dizaines d'autres, plus insidieusement mis en place. L'industrialisation de l'Agriculture est en marche ! Et les tenants du productivisme à tout crin ont de beaux jours devant eux.

Et les actes (ou non-actes) de notre Ministre montrent son peu d'empressement à y faire obstacle. Lorsque la section SNETAP l'interroge à Amiens, sur le projet de mille vaches, il se contente de répondre qu'il ne partage pas l'orientation que sous-tend ce projet, mais qu'il ne peut pas l'empêcher. Lorsque la Confédération Paysanne dénonce le gigantisme de ces projets, leur inutilité et même le danger qu'ils représentent pour l'agriculture paysanne qu'elle défend, le Ministre l'ignore superbement. Pire la répression, par les forces de l'ordre ou la justice, à l'encontre des mou-

vements citoyens qui visent à dénoncer ces projets inutiles, se déroule sous le regard bienveillant du Gouvernement.

Pour la FSU, qui s'est donnée le mandat de « Promouvoir et soutenir le développement de l'agriculture biologique, l'agriculture paysanne et de proximité, pour la préservation de la biodiversité, la protection de la nature, la conservation des savoirs faire... », il est de son devoir d'être aux côtés de ceux qui dénoncent ces dérives. Dans cet esprit, le SNETAP est intervenu dans les instances fédérales pour que la FSU soit à l'initiative d'une rencontre avec la Confédération Paysanne, afin d'élaborer ensemble des revendications communes et organiser ensemble des actions pour contrer ces orientations. C'est aussi dans cet état d'esprit que la FSU a participé au procès de la marchandisation de l'agriculture à Amiens le 28 octobre, jour du procès de la Confédération Paysanne, qui a vu 9 de ses membres injustement condamnés. Lors du procès en appel, la FSU sera de nouveau à leurs côtés. Et sur le terrain, les sections locales du SNETAP et de la FSU sont aussi présentes aux côtés des citoyens qui résistent et luttent au quotidien pour la préservation des « zones à défendre » contre ces « projets inutiles ».

## Enseigner à produire autrement : quelle place pour l'enseignement public ?

*La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, publiée au JO du 14 octobre 2014, a pour ambition de faire de l'agriculture française un modèle combinant une triple performance économique, sociale et environnementale et ceci au travers du projet Agro-écologique porté par Stéphane LE FOLL. Cette idée d'un changement nécessaire des modes de productions en agriculture, le SNETAP-FSU la défend depuis très longtemps (cf « De l'agriculture à la ruralité – les enjeux de l'enseignement agricole public » 2012 Éditions Syllepse). Dans ce dossier, le SNETAP FSU réaffirme d'abord que cette transition écologique est une nécessité. Cette loi d'avenir fait de l'enseignement agricole un levier stratégique pour cette évolution de l'agriculture française. Pour le SNETAP-FSU, c'est l'enseignement agricole public qui doit mettre en œuvre cette nouvelle politique. Mais là encore cette ambition nécessite de réelles évolutions que ce soit sur la place de l'EAP, de la formation des personnels, des nouvelles pratiques pédagogiques ou sur les stages en milieu professionnel. Chacun de ces thèmes est développé dans les articles de notre dossier.*

Dossier réalisé par Olivier BLEUNVEN - Jean Louis CRASSAT - Patrick MAYEN - Gérard PIGOIS - Sylvie VERDIER

### La transition écologique, un changement de modèle nécessaire

*L'agriculture est au cœur des problématiques environnementales et sociales qui attendent tous les pays du monde pour ce siècle.*

#### «2070, Paris avec le climat d'Alicante !»

L'expansion des zones arides, la fonte des glaciers ou la fréquence des tempêtes qui augmente, montrent l'évidence du changement global subi par notre planète du fait du réchauffement climatique...

Le modèle industriel productiviste et hyper consommateur de ressources non renouvelables est reconnu coupable de ces changements liés aux émissions de GES et d'une façon

plus large de la perte de biodiversité, de sols agricoles, de pollutions en tous genres.

L'agriculture est touchée directement par ce changement climatique : par exemple depuis 60 ans, les vendanges sont de plus en plus précoces dans le Sud Est de la France. Le cycle de développement du végétal est modifié profondément et les enjeux pour les viticulteurs sont importants (choix des cépages et des porte-greffes, conduite technique de la vigne, organisation du travail sur l'exploitation, qualités des raisins à la récolte...).



Au delà des solutions techniques proposées, il s'agit de proposer également des systèmes de distribution des produits plus locaux, et plus autonomes du point de vue des intrants.

Une transition qui améliore les rendements. Par exemple, en Zambie des programmes d'agroforesterie ont permis d'augmenter des rendements en maïs de 1 à 3 T/ha, grâce aux interactions entre des espèces d'arbres et la culture. Ces techniques réduisent la dépendance des paysans aux engrais chimiques dans un contexte où le coût des engrais a augmenté 2 fois plus vite que le coût des denrées alimentaires<sup>4</sup>

Une transition qui crée des emplois. Par les nouvelles façons de penser la production, l'utilisation de l'énergie et la localisation des activités de production agricole, on estime à 30 ou 40%<sup>5</sup> l'augmentation des emplois dans les territoires.

## Un modèle agricole mondialisé hors course

Les exportations de matières premières agricoles ont été multipliées par 7 depuis les années 60, alors que la production elle n'augmentait "que" de 4 fois<sup>1</sup>. Il en résulte une spécialisation et une interdépendance des pays et donc une perte de souveraineté alimentaire. On constate aussi une uniformisation des modes de consommation et l'abandon progressif des systèmes de productions paysannes, moins compétitifs que les modèles industriels.

Par l'artificialisation des terres cultivables la France a perdu 82000 ha de terres arables entre 2006 et 2010<sup>2</sup>.

D'après l'agence européenne de l'environnement, en Europe, 19% des terres sont polluées par les pesticides et 16% sont soumises aux risques d'érosion hydrique ou éolienne qui entraîne une perte de fertilité.

Dans les régions méditerranéennes de l'Europe, 3,6 milliards d'hectares sont en danger<sup>3</sup>. du fait de l'augmentation de l'aridité et de la désertification. Ce phénomène est lié au changement climatique et aux pertes de matière organique. Dans ces mêmes régions, le recours excessif à l'irrigation a rendu certaines terres incultes par l'accumulation de sel dans les horizons de surface. Ainsi les rendements plafonnent, voire diminuent dans des régions où la ressource-sol est plus particulièrement dégradée.

Enfin la demande alimentaire mondiale

croissante entraîne des phénomènes de spéculation foncière. Ainsi des pays comme la Chine font main basse sur les terres fertiles d'Afrique.

## Les enjeux

Face à ces constats il faut donc répondre aux besoins alimentaires en assurant une production alimentaire tout en protégeant les ressources (matière organique des sols, biodiversité cultivée...) pour conserver voire faire progresser les rendements dans certaines régions du globe.

Enfin il faut favoriser des systèmes de production résistants aux modifications brusques du climat mais aussi aux évolutions économiques rapides. En ce sens les systèmes de production porcine sont inefficaces car très sensibles aux variations de cours de la viande et des céréales et protéagineux.

## L'agro-écologie, une réponse possible

Il s'agit de remettre en œuvre des pratiques agricoles qui utilisent les interactions au sein des agroécosystèmes plutôt que les intrants. On substitue tout ou partie des engrais chimiques par les capacités du sol au recyclage de la MO, on travaille sur les équilibres des écosystèmes pour limiter l'usage des pesticides, on propose des systèmes de production agricole qui intègrent cultures et élevage hors sol, bouclant des cycles et limitant les entrées et sorties.

## Un besoin de régulation et d'État

Appuyer la conversion des systèmes de production et de distribution vers la transition écologique va à l'encontre de la recherche des coûts de production les plus faibles (travail à bas coût, mécanisation ou concentration des élevages à grande échelle, absence de prise en compte des coûts sociaux et environnementaux). Elle ne pourra donc se faire que grâce à une volonté politique forte assurant des prix rémunérateurs aux agriculteurs, repensant les circuits de restauration collective, révisant la gestion du foncier avec des objectifs clairs de préservation de terres agricoles, investissant dans la recherche et le développement agricole et dans la formation.

**Pour lire cet article dans sa version complète :** <http://www.snetap-fsu.fr/La-transition-ecologique.html>

1 - Données OMC, Statistics Database® 2007.

2 - AGRESTE Primeurs n°246 - Juillet 2010.

3 - Source : Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

4 - O. De Schutter, rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, 2010.

5 - Jean Gadrey, Alternatives Economiques HS n°097-Avril 2013.



# Redonner sa place et ses moyens à l'enseignement agricole public

*Pour que « l'Enseigner à produire autrement » ait une réelle chance de fonctionner il faut sans tarder redonner sa place et sa force à un enseignement agricole public seul garant d'une réelle indépendance vis à vis de la profession et en mesure d'appliquer les politiques publiques.*

Jusqu'à la seconde guerre mondiale les élèves étaient scolarisés très majoritairement dans des établissements publics. Après les lois successives de Vichy (années 40), Pisani (années 60) et Rocard (années 80), largement favorables à l'enseignement privé, l'Enseignement Agricole Public est passé de 2/3 des élèves en 1958 à 1/3 seulement aujourd'hui.

Dès le début de la Vème République, l'enseignement agricole est passé sous le contrôle du Ministère de l'Agriculture, tandis que l'emprise de " la profession " n'a cessé de s'accroître, et que les effectifs de l'enseignement privé, protégé et poussé par celle-ci ont augmenté plus vite que ceux de l'enseignement public. Cette privatisation croissante de l'enseignement agricole, source de dépendance vis à vis de la profession, explique notamment la reproduction des modèles capitalistes et productivistes qui ont pré-

valu pendant les « Trente glorieuses ». Dans la continuité, force est de constater que l'administration entretient sciemment une confusion nette entre l'EAP et l'enseignement privé.

De même, le mode de désignation des représentants de la profession (abandon de la proportionnelle en 1984) et leur place dans l'élaboration des référentiels professionnels et de formation impactent les contenus à enseigner. L'organisation autour de la profession ainsi représentée des commissions consultatives professionnelles laisse ainsi trop peu de place aux évolutions des modes de productions et aux questions environnementales.

A cela s'ajoute une dizaine d'années d'une politique de démantèlement systématique de l'Enseignement Agricole Public par une diminution automatique et dogmatique des moyens dans tous les budgets votés avant 2012 et une contractualisation de fait par un plafonnement



imposé du nombre d'élèves dans les classes de l'Enseignement Agricole Public. Depuis le début des années 2000, les suppressions de postes, les fermetures de classes et d'établissements, la dégradation des conditions d'accueil et d'enseignement se sont traduits concrètement dans l'Enseignement Agricole Public par une diminution de l'offre des formations scolaires et de ses capacités d'accueil. Cela donne libre cours au développement de l'apprentissage et, dans notre secteur, aux formations alternées mises en œuvre très majoritairement par les Maisons Familiales Rurales (MFR).

Il faut faciliter l'accès à la formation pour tous. Pour cela le service public doit raisonner des outils pédagogiques et des processus d'apprentissage. Il doit aussi renforcer l'offre publique de formation et le maillage territorial afin d'éviter que les familles n'envoient par défaut leurs enfants en MFR, du fait de leur proximité géographique.

## Formation des enseignant-es et CPE : une base pour « enseigner à produire autrement »

*La loi d'avenir agricole, adoptée le 11 septembre 2014, devait revoir la question de la formation des enseignants et CPE de l'Enseignement agricole pour être la base du produire autrement.*

Ce nouveau texte réglementaire entérine la création d'un Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France (IAVFF) qui assure la constitution d'un réseau consacré à la formation initiale et continue des personnels enseignants, d'éducation et d'encadrement ... projet que les organisations syndicales ont largement contesté. Il prévoit également que l'ENFA soit chargé de la formation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement agricole et pour cela accrédité pour délivrer le diplôme natio-

nal de master dans les domaines des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (Master MEEF).

Mais ce texte reste très vague et les modalités d'accréditation seront définies par arrêté.

Pour le Snetap-FSU, ces mesures ne suffisent pas à donner une véritable ampleur à la formation des personnels alors qu'enseigner à produire autrement ne peut passer que par une formation initiale et continue des personnels de l'EAP ambitieuse. Il est donc nécessaire d'avoir une entrée dans le métier,

progressive, alternée et adossée à la recherche avec plusieurs voies d'accès aux concours permettant d'enrichir le vivier des futurs enseignants.

La formation continuée est également indispensable.

Mais cette question ne concerne pas que les enseignants techniques ou les ingénieurs elle doit être celle de l'ensemble des enseignants et personnels de l'EAP. Elle doit être coordonnée par l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur concernés.

# Faire évoluer les pratiques pédagogiques

*Le SNETAP FSU l'a souvent affirmé : la formation des futurs agriculteurs et acteurs du monde rural repose sur la formation à la fois du citoyen et du professionnel. C'est l'idée sur laquelle doit reposer l'« Enseigner à produire autrement ».*



Il faut revenir sur les réductions de volume horaire disciplinaire qui concourent à la perte d'ouverture au monde contemporain.

Il faut mêler activités disciplinaires et pluridisciplinaires car après une formation disciplinaire de base sans décloisonnement, le travail pluridisciplinaire est indispensable.

Il faut initier d'autres modèles d'agricultures plus re-localisées et davantage intégrées aux aspirations de leur territoire.

Il faut permettre aux élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de découvrir les différents types de production possibles au travers de nos exploitations, ateliers technologiques mais également des visites encadrées en milieu professionnel. Ces différentes interventions (professionnelles, scientifiques ...) doivent être mises en perspective et inscrites dans une progression pédagogique pertinente et maîtrisée par les enseignants.

Dans ce dispositif les exploitations et ateliers technologiques doivent être valorisés et utilisés à leur optimum, conformément à leur mission pédagogique.

Les exploitations agricoles doivent faire l'objet d'un plan national de soutien au « produire autrement » intégrant à la fois des partenariats avec les instituts publics et la programmation d'un plan de soutien financier national sans lequel les avancées resteront bien trop modestes. La fonction pédagogique des directeur-rices et des salarié-es d'exploitation doit être renforcée, voir parfois initiée, au travers de programmes nationaux de formation.

Il faut remettre l'agronomie au cœur des préoccupations des futurs professionnels.

**C'est l'ensemble de ces éléments qui peuvent véritablement constituer l'enseigner à produire autrement.**

Il faut aider les élèves, étudiants, apprentis, stagiaires à porter d'autres regards sur la société en général et sur le monde rural et sur l'agriculture plus particulièrement pour les aider à changer leur image du monde agricole et leur faire accepter la diversité du rural. Pour cela il faut leur donner les outils d'analyse nécessaires et renforcer leur esprit critique et également développer la notion de bien commun et de sens commun.

En parallèle, l'élévation des niveaux de qualification doit se poursuivre en maintenant l'équilibre entre la formation générale, scientifique et professionnelle.

La formation initiale scolaire professionnelle comme technologique, appuyée sur l'appropriation de connaissances générales, scientifiques, économiques et techniques doit permettre à tous les futurs professionnels de développer un esprit critique, première étape d'un cursus de formation tout au long de la vie. Elle doit

empêcher une professionnalisation ainsi qu'une spécialisation professionnelle trop précoce. L'éducation et la formation des jeunes quelle que soit la voie de formation choisie, doivent donner les outils de compréhension du monde et leur permettre d'y devenir des acteurs et des citoyens responsables.

Il faut faire de la formation tout au long de la vie (formation diplômante, formation qualifiante, formation continue, formation continuée) une réalité pour tous. Une idée qui va de pair avec le maintien et le développement de la promotion sociale.

Il faut travailler collectivement à l'accompagnement vers l'expertise et la capacité d'adaptation des étudiants aux différents emplois, et non rechercher une « employabilité de court-terme ».

Les EPL doivent développer des infrastructures plus ouvertes, espaces d'interfaces entre les territoires et les élèves et étudiants.

# Faire vivre des expériences diversifiées et ouvertes

Dans son texte, « Apprendre à produire autrement : quelques conséquences pour former à produire autrement », Patrick MAYEN - Chercheur à AgroSup Dijon – défend l'idée que pour « Produire autrement » il faut penser différemment le rapport au vivant et à son environnement pour trouver les moyens d'agir autrement. Nous vous proposons ici deux extraits de ce document portant sur la question des séquences en milieu professionnel :



« On doit aussi pouvoir accompagner les élèves, apprentis, étudiants pour qu'ils puissent effectuer leurs séquences dans un milieu professionnel ouvert aux différentes formes de pratiques, trouver des maîtres d'apprentissage qui sont engagés dans des changements de pratiques, ou qui, pour le moins n'y sont pas délibérément hostiles.

Ensuite, si l'on admet qu'apprendre à produire autrement suppose, non plus l'application ou l'adaptation simple d'un modèle général et relativement standardisé de pratiques et de raisonnements, mais la capacité à inventer et à adapter des pratiques en relation aux conditions environnementales et sociales spécifiques, alors on doit aussi penser les séquences en milieu professionnel comme découverte d'environnements et de pratiques différents, comme temps d'apprentissage

des raisonnements et des façons de problématiser et non plus seulement d'apprentissage d'exécution des protocoles et des procédures. Or, on tend déjà parfois à réduire les stages et les séquences en milieu professionnel, à l'apprentissage du faire, comme on dit parfois, un faire réduit aux opérations d'exécution de l'action, aux procédures.

Les élèves, stagiaires ou apprentis étant enclins à chercher d'abord à faire et à montrer qu'ils peuvent faire, préoccupés par l'exécution de l'action plus que par l'intelligence de l'action »

...

« Or, dans un enseignement professionnel, ce qui est appris dans le milieu de formation ne peut trouver son plein effet qu'à condition d'entrer en cohérence avec ce qui se pratique et s'apprend en milieu professionnel. Les élèves, apprentis et étudiants sont sensibles à cette cohérence, et,

en cas de tensions et de contradictions, on sait aussi que, dans un certain nombre de cas, ce sont plutôt les professionnels qui sont l'objet d'identification et sont perçus comme porteurs des pratiques légitimes (Chaix, 1993).

Dans tous les cas, cela aboutit à dissocier le monde de la formation et le monde professionnel, à créer des séparations et des tensions, pas seulement entre ces mondes, mais dans l'esprit même des élèves, des apprentis et des étudiants, à construire chez eux des modes de pensée qui intègrent ces tensions et séparations. Cela risque d'aboutir à développer, chez les élèves, apprentis et étudiants, une méfiance pour les sciences et les technologies, voire à les rejeter durablement. Au pire, encore, ils peuvent ne plus accorder de légitimité aux uns ni aux autres, et encore moins à leur propre formation.

Il s'agit donc de penser les modalités de l'alternance entre lycée, CFA, ou CFPPA et milieux professionnels. Pour cela, il semble nécessaire de penser un pacte avec les professionnels et leurs instances représentatives afin de construire une cohérence, éviter, de la part des professionnels qui accueillent les "alternants" et les apprentis les manifestations de rejet vis-à-vis des pratiques et des connaissances enseignées qui pourraient apparaître trop différentes ou menaçantes. A l'inverse, il ne faudrait pas que des pratiques professionnelles puissent être trop hâtivement délégitimées dans et par les programmes de formation ».

Extraits : « Apprendre à produire autrement : quelques conséquences pour former à produire autrement » - Patrick Mayen.

Pour accéder à tous les ouvrages de P. Mayen : <http://www.cairn.info/publications-de-Mayen-Patrick-46053.htm>

## Bonne année 2015

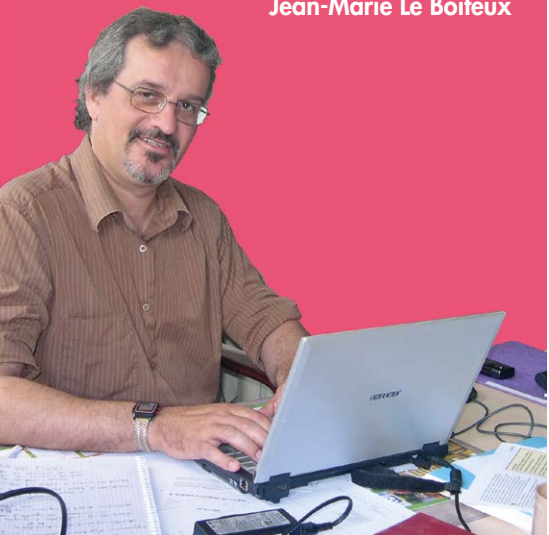
En cette période des vœux de nouvelle année, je ne peux que souhaiter à chacun une amélioration de ses conditions de vie. Ce n'est malheureusement pas ce que nous prépare le gouvernement, qui continue sa politique d'austérité, ce qui se traduit pour ce qui nous concerne par le gel des salaires pour la cinquième année consécutive et par un plan de résorption de la précarité appliqué a minima et qui continue d'en exclure des milliers d'agents contractuels dans l'enseignement agricole.

Le budget 2015 a été adopté avec les mêmes insuffisances que les précédents et maintiendra donc l'enseignement agricole public dans la même situation difficile. La publication de la loi d'avenir le 13 octobre dernier aurait logiquement dû donner un nouveau souffle en 2015 à l'enseignement agricole public. Mais en ne lui donnant pas les moyens d'une politique ambitieuse, cette loi risque de rester une série de bonnes intentions, sans réorientation concrète de l'agriculture française.

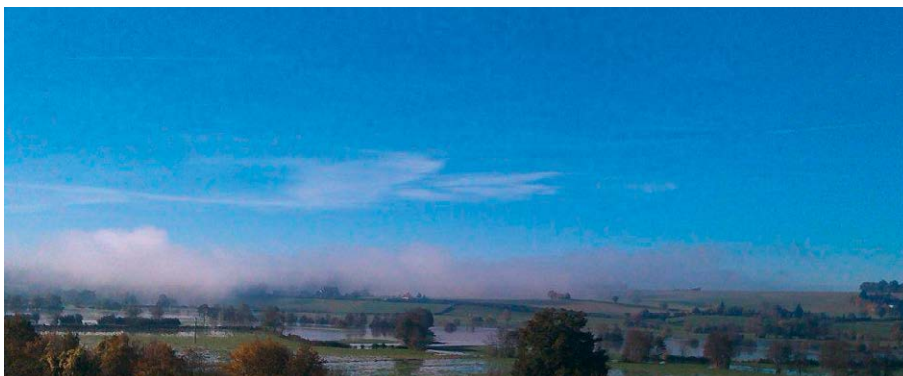
Seule une forte mobilisation des personnels, mais aussi des usagers peut être à même d'infléchir cette politique régressive, et contribuer à faire de l'année 2015 une bonne et heureuse année.

C'est en tous cas ce que je souhaite à chacun d'entre vous ainsi qu'à vos proches.

Jean-Marie Le Boiteux



## Elections professionnelles 2014 À l'heure des résultats...



La FSU, à l'issue du scrutin du 4 décembre, demeure 2<sup>e</sup> organisation de la Fonction Publique d'Etat.

Pour autant, elle connaît un recul non négligeable en nombre de voix, notamment dans son bastion de l'EN. En effet, si la FSU y demeure, et de loin, la première organisation, elle subit deux effets négatifs conjugués. D'abord le maintien du vote électronique qui depuis 2011 avait conduit à un effondrement du taux de participation de l'ordre de 20 points. Or, ce Ministère représentant la moitié des fonctionnaires d'Etat et la FSU y étant largement majoritaire la FSU a été la plus impactée par cette faible participation. Ensuite, la dépression économique et la morosité qu'elle a installée, a joué contre la FSU, au profit d'une progression d'organisations corporatistes ou droitières (à l'image du retour du SNALC). Par ailleurs, la FSU n'est pas parvenue, en dépit d'une campagne de terrain très active, à entrer au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale. Pour nos collègues ADL au niveau des conseils régionaux, on retiendra à ce stade la perte du siège de la FSU en Languedoc-Roussillon ou en Pays de Loire ou à l'inverse une nette progression en Bretagne, Ile-de-France, PACA ou Rhône-Alpes...

Au Ministère de l'Agriculture, la FSU est confirmée comme première organisation et conserve ses 5 sièges au CTM, sans parvenir toutefois à récupérer le siège

perdu en 2011. Dans l'Enseignement Agricole, les personnels ont massivement fait le choix du SNETAP, qui en dépit d'une érosion en voix, remporte 44% des suffrages et conserve 6 sièges sur les 10 du CTEA. L'UNSA poursuit sa progression au détriment de SUD Rural en CTM et du Syac-CGT en CTEA. FO et la CFDT restent sur leur base respective. Pour revenir à notre organisation, les résultats régionaux tendent à montrer des situations contrastées avec, du fait du scrutin de liste, l'apparition ou la disparition d'une ou plusieurs organisations (en fonction de leur capacité ou non à constituer une liste) qui a eu d'évidentes incidences en matière de report de voix. Pour autant le SNETAP est bien la seule organisation présente dans l'ensemble des CTREA, avec sauf accident la majorité des sièges ! Enfin, pour compléter cette première analyse, qui devra être prolongée pour les LPM ou le SUP, l'autre indicateur de notre audience réside dans les résultats aux CAP et CCP. Le SNETAP demeure là encore la seule organisation représentée dans toutes les commissions paritaires, confirmant que notre caractère multicatégoriel ne se résume pas à un slogan de campagne. Sans détailler ici l'ensemble des résultats, on soulignera tout de même que les électeurs ont fait le choix de confier à nos élus tous les sièges de la CAP des CPE, des PCEA et de la CCP des ACEN, et de cela aussi l'Administration devra tenir compte !